

Certificat d'Instruction religieuse. Degré élémentaire.

Numéro d'inventaire : 1978.03525

Auteur(s) : Marie-Louise Manceau

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Précigné)

Imprimeur : Bienaimé (A.), Le Mans

Date de création : 1916

Description : Feuille de papier jaunie et tachée. Bord droit dégradé. Texte imprimé dans un cadre de frise rouge. mentions manuscrites à l'encre noire. Deux vignettes.

Mesures : hauteur : 362 mm ; largeur : 462 mm

Notes : Certificat d'Instruction religieuse du degré élémentaire délivré le 27 mai 1916 à Marie-Louise Manceau à Précigné. En-tête du diocèse du Mans.

Mots-clés : Diplômes divers

Instruction religieuse (y compris les 'écoles du dimanche')

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Nom de la commune : Précigné

Nom du département : Sarthe

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Sarthe, Précigné

DIOCÈSE		DU MANS
CERTIFICAT D'INSTRUCTION RELIGIEUSE DEGRÉ ÉLÉMENTAIRE		
Au Nom de S. G. Mgr RAYMOND-MARIE-TURIAF De La PORTE, Evêque du Mans, Nous, Membres de la Commission des Examens d'Instruction religieuse du Diocèse de <u>Le Mans</u> Vu la Lettre Pastorale et l'Ordonnance en date du 25 Décembre 1899, ainsi que les Règlements et Programmes revisés le 25 Mars 1911; Vu la demande qui nous a été adressée au nom de M. <u>M. S. Manceaux</u> à <u>Le Mans</u> le 11 Juin 1911 et baptisé le 11 Juin 1911; Vu les témoignages rendus par M. le Curé de la paroisse sur sa Conduite et son Assiduité aux Offices et aux Exercices du Catéchisme; Après lui avoir fait subir, conformément au Règlement, un Examen sur les matières du Programme élémentaire; Et en avoir délibéré : Auons jugé que son Instruction religieuse mérite la note générale <u>Bien</u> pour les matières obligatoires du Degré élémentaire Et, de plus, la mention spéciale <u>pour</u> En foi de quoi nous lui délivrons le présent Certificat, l'exhortant à persévérer dans son application à l'étude et dans la pratique de la Religion. Fait à <u>Le Mans</u> sous le sceau de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque du Mans le <u>11 Mai</u> 1911.		
POUR LA COMMISSION : Le Secrétaire, <i>[Signature]</i>	Le Vice-Président, <i>[Signature]</i>	Le Doyen, <i>[Signature]</i>
Signature d Titulaire, <i>[Signature]</i>	Vu : Le Curé de la Paroisse, <i>[Signature]</i>	Vu : L'Archidiacre ou Délégué de Mgr l'Evêque, <i>[Signature]</i>
Le Mans, Imp. A. Bessière. — 115-116		APPROUVÉ : <i>[Signature]</i> 1911 + Raymond Evêque du Mans